



## CHÊNE-BOUGERIES

Législature 2020-2025  
Séance du 22 mai 2025

### Projet de délibération

---

#### 5.1 Modification du règlement du Conseil municipal de la commune de Chêne-Bougeries.

Dans le cadre des discussions du point 5 de l'ordre du jour du Conseil municipal du 13 juin 2024, intitulé « Proposition des membres du groupe Libéral-Radical du Conseil municipal », le Conseil municipal a décidé de constituer une commission ad hoc en vue d'émettre des propositions de modification de son règlement. La commission ad hoc a émis des recommandations sous forme du tableau synoptique en annexe et propose d'adopter ces modifications.

En conséquence, la délibération suivante est proposée au Conseil municipal :



## CHÊNE-BOUGERIES

Législature 2020-2025  
Séance du 22 mai 2025

### MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHÊNE-BOUGERIES

Vu le règlement du Conseil municipal du 11 mai 2017,

vu le tableau synoptique établi par la commission ad hoc listant les propositions de modification dudit règlement,

conformément à l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la commission ad hoc,

le Conseil municipal,

#### DÉCIDE

par **XX voix pour, XX voix contre et XX abstention.s,**

1. D'adopter les modifications apportées au règlement du conseil municipal adopté par le Conseil municipal le 11 mai 2017, telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département compétent.

---

M. JULLIER-SAKKAL  
Secrétaire du Conseil municipal  
municipal

F. LAMBERT  
Présidente du Conseil